

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

Perçus sur les encaissements

Appartements nus ou meublés.....	7,2% TTC
Maisons.....	7,2% TTC
Locaux professionnels et commerciaux.....	7,2% TTC
Garages.....	10% TTC
Garantie protection des revenus locatifs et détériorations immobilières (contrat AREAS par le cabinet VERLINGUE).....	2,5% TTC
Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO contrat ALLIANZ)	Montant sur demande

Le barème d’honoraires de gestion s’applique à une prestation unique.
En fonction de l’ancienneté du mandat de gestion, de son origine et de l’importance des encaissements, l’assiette de calcul et le pourcentage peuvent donc légèrement varier pour des raisons commerciales.

PRESTATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

LOCAUX A USAGE D’HABITATION (vide ou meublé)

Honoraires pour modalités de visites, constitution du dossier, rédaction du bail (perçus lors de la signature du bail)
(quote-part de chacun, locataire et propriétaire)

Zone tendue (Annecy)	
Surface habitable ≤ 40m²	10€ /m² TTC
Surface habitable > 40m² ≤ 90m²	9€ /m² TTC
Surface habitable > 90m²	7€ /m² TTC
Zone non tendue	
Surface habitable.....	8€ /m² TTC

Honoraires d’établissement d’état des lieux perçus lors de son établissement toutes zones..... 3€/m² TTC
(quote-part de chacun, locataire et propriétaire)
Plafond de chaque quote-part totale : 1 mois de loyer mensuel hors charges

Honoraires de rédaction d’un avenant au bail (à la charge du demandeur) 150€ TTC

Honoraires d’entremise et négociation (à la charge du propriétaire) 90€ TTC

LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

Honoraires de négociation (à la charge du preneur) 10% TTC du loyer annuel
Renouvellement du bail commercial ou professionnel 2,5% TTC du loyer annuel
Rédaction du bail commercial ou professionnel 4,5% TTC du loyer annuel
Etat des lieux (à la charge du preneur).....Forfait unique 300€ TTC

GARAGES

Forfait unique 150€ TTC (60% locataire / 40% propriétaire)

AUTRES FRAIS DE DOSSIERS A CHARGE PROPRIETAIRE

Prestations particulières Sur demande et devis
(contentieux locataire, gestion sinistre, gestion travaux, etc.)

NATURE DE BIENS	PRIX DE VENTE	TAUX D’HONORAIRES	A LA CHARGE DU
Garages	-	Forfait unique 2 000€ TTC	Vendeur ou Acheteur (Selon les dispositions stipulées au mandat)
Appartements Maisons Locaux commerciaux Locaux professionnels Terrains Parts sociales de SCI	≤ 100 000 €	6% TTC avec minimum forfaitaire de 2 000 €	
	> 100 001 € ≤ 350 000 €	5% TTC	
	> 350 001 € ≤ 800 000 €	4,5% TTC	
	> 800 001 €	4% TTC	

En cas de négociation du prix, le taux de rémunération peut éventuellement faire l’objet d’une remise commerciale débattue entre les parties.
Sauf stipulation contraire, la rémunération indiquée ci-dessus est comprise dans les prix affichés en vitrine.